



Règlement Festival Photoreporter **en Baie de Saint-Brieuc** **le Off.**

Le festival se déroulera du samedi 7 Octobre au dimanche 5 Novembre 2017 inclus

Pour cette sixième édition du Festival Photoreporter, une place importante est donnée au Off.

Nous souhaitons pour ce festival 2017 faire profiter au plus grand nombre de photos de qualité, mais aussi d'une grande variété, et développer encore plus notre maillage de lieux d'exposition qui auront coeur de les mettre en valeur.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous, amateurs comme professionnels.

Ne peuvent concourir : les membres du jury.

La participation demandée aux photographes est de 10 € .

Article 2 : Thème

Le thème est libre .

Article 3: Les droits et devoirs des parties prenantes

Le photographe s'engage à respecter les clauses ci-dessous :

-Le photographe s'engage pour la période du samedi 7 Octobre au dimanche 5 Novembre 2017 dans le cadre du festival OFF à exposer dans le lieu attribué par l'organisateur. Les lieux sont des commerces, des magasins avec des ouvertures et des fermetures propres à leur activité

(restaurants, cafés, banques, magasins...), des galeries commerciales, des lieux institutionnels.

-Le photographe s'engage à exposer durant le festival OFF, le nombre et les photos retenues lors de la sélection.

-Il est demandé de légender l'exposition. De plus, les photos devront être encadrées ou présentées sur un support de votre choix et accrochées chez l'exposant avant le vendredi 6 Octobre 2017 par le photographe ou son représentant. Les modalités d'organisation du décrochage seront à définir avec le lieu d'exposition.

-L'organisation de l'exposition est entièrement à la charge du photographe en concertation avec son lieu d'exposition (tirage, encadrement, réception des photos, accrochages...).

- L'organisation et les frais liés au vernissage de l'exposition, laquelle manifestation n'est pas obligatoire, sont à la charge du photographe et/ou du lieu d'accueil en accord entre eux.

Il est recommandé au photographe d'assurer si il le désire ses photos, même si l'exposant met tout en œuvre pour protéger l'exposition accueillie.

-La vente directe sur les lieux d'exposition ainsi que l'affichage des prix ne sont pas autorisés. Toutefois les relations commerciales sont permises en accord avec le responsable du lieu exposant.

-Le photographe autorise l'association « Le OFF » ainsi que le « Festival Photoreporter en Baie de St Brieuc » à publier les photos de communication de son exposition qu'il aura lui-même déterminées lors du dépôt de son dossier sur tous les supports existants ou ayant trait au OFF et au Festival Photoreporter.

-Dans leurs parcours photographiques, les exposants retenus préciseront « Festival Photoreporter Le Off » lors de toute communication liée à leur participation au Festival Photoreporter en Baie de Saint-Brieuc.

-Le photographe accepte que l'exposition présentée soit projetée partiellement ou en totalité lors de présentations publiques.

-Il est interdit d'utiliser le logo et l'appellation « le Off » sans autorisation de l'association sous peine de poursuites judiciaires.

-Les reportages proposés ne devront pas avoir été exposés durant l'année écoulée en Bretagne et être inédits sur l'agglomération briochine.

Les exposants

- Ils ont libre choix des horaires d'ouverture au public (en règle générale, leurs horaires propres d'ouverture).
- Ils déterminent également le nombre d'emplacements mis à disposition du photographe, l'éclairage disponible et le mode d'accrochage proposé.
- En collaboration avec le photographe si besoin organise le vernissage sachant que la date de celui ci devra, pour des raisons de communication, être transmise aux organisateurs du festival Photoreporter Off avant le 6 Octobre 2017 à l'adresse mail suivante : photoreporter2017.off@gmail.com.
- Les exposants retenus s'engagent à ne pas exposer sous le logo "Photoreporter Le OFF" des reportages qui ne seraient pas sélectionnés par le jury organisateur du "OFF".

L'association « Le Off » s'engage à :

- Informer le Photographe du lieu d'exposition qui lui est attribué,
- Assurer la communication du Off : Vernissage en début de festival, relations Presse, Flyers, Affiches, Facebook Photoreporter le OFF, Site web en propre (<http://festival-photoreporter-le-off.fr/>)
- Assurer un suivi technique et une présence tout au long du festival (nom et adresse mail fournis aux photographes retenus ainsi qu'aux exposants).

Article 4 : Modalités de participation

Pièces à joindre et à adresser par courrier à l'association :

- Fiche de renseignement dûment remplie et envoyée par courrier avec chèque de 10 € à l'ordre de Association le OFF à l'adresse suivante :

Association le OFF
13, rue de la ville Junguenay
22950 Tregueux

-Pièces à joindre par mail à l'adresse photoreporter2017.off@gmail.com :

- L'intégralité des photos proposées à l'exposition.
- 3 photos libres de droits en 300 dpi, résolution image 1280x1024.
- Un photo du photographe.

Le présent règlement n'est pas à renvoyer. En signant la fiche d'inscription, vous vous engagez à l'avoir lu et en accepter les termes.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte !

Article 5 : Jury

Tout dossier reçu sera soumis à un jury de sélection qui déterminera les expositions retenues pour l'édition 2017.

Nous vous informerons de la décision du jury de sélection début Juin et de la démarche finale à suivre pour les expositions retenues.

Article 6 : Dotation

- 1) Le prix du jury d'un montant de 500 € TTC en partenariat avec le Crédit Mutuel de

Bretagne sera remis par son représentant au photographe (ou collectif de photographes) retenu lors du vernissage d'ouverture de festival.

2) Un des projets pourrait également être retenu par le jury pour être exposé en extérieur dans le centre ville de Saint-Brieuc. Les frais de tirage seraient alors pris en charge par l'association et les épreuves réalisées resteraient la propriété du photographe (ou du collectif de photographes) à l'issue du festival.

Article 7 : Envoi

Le dossier est à envoyer avant le lundi 9 Mai 2017 minuit, comme défini en article 4.

Pour toute information complémentaire vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :
photoreporter2017.off@gmail.com

Fait à Saint-Brieuc, le 4 Mars 2017

L'équipe de l'association Le OFF

Annexe : Conditions d'exposition extérieure (si il y a lieu)

Le but serait d'étendre l'expérience photographique aux personnes mal ou non-voyantes.

Le descriptif de chacune des photographies devrait être le plus précis possible, englobant le maximum de détails pouvant faciliter le caractère immersif de l'expérience : les circonstances du shooting/prise d'image, l'ambiance sonore, la composition, les couleurs, la découpe des différents plans...

Un commentaire personnel du photographe pourrait alors être un plus pour la compréhension globale du sujet.

Le descriptif demandé nous serait retourné directement sous la forme d'un fichier sonore ou sous la forme d'un texte que l'association se chargerait d'enregistrer.

L'association se réserve le droit de ré-enregistrer les fichiers si il lui paraissait nécessaire d'en améliorer la qualité sonore ou la compréhension globale.

Ce dispositif sera réalisé dans un but expérimental, l'association se réserve le droit d'en annuler la réalisation si le résultat n'atteignait pas la qualité optimale espérée.